

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ordonnée par arrêté municipal référencé ARR/R2022/178 en date du 29 juillet 2022

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DE LIÉVIN

Objet de l'enquête publique :

Enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Liévin qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Date de l'enquête publique :

Du lundi 10 octobre 2022 à 8h au mercredi 26 octobre 2022 à 18h, soit pour une durée de dix-sept jours consécutifs.

Siège de l'enquête publique :

Centre Administratif « les Grands Bureaux » sis 45 rue Edouard Vaillant.

Commissaire enquêteur désigné :

Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, ingénieur territorial en retraite.

Permanences du commissaire enquêteur :

- le lundi 10 octobre 2022 de 8h à 12h ;
- le vendredi 14 octobre 2022 de 8h à 12h ;
- le mercredi 26 octobre 2022 de 14h à 18h.

Lieu, jours et heures de consultation du dossier d'enquête publique :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://lievin.fr/reglement-local-de-publicite/> ;
- en **version papier** au siège de l'enquête publique, à savoir dans le bureau 217 du Centre Administratif « les Grands Bureaux » sis 45 rue Edouard Vaillant, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h ;
- un **accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public**, au siège de l'enquête publique, à savoir dans le bureau 217 du Centre Administratif « les Grands Bureaux » sis 45 rue Edouard Vaillant, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;
- toute information peut être demandée auprès du Service Politique foncière, Urbanisme et Cadastre de la Mairie de Liévin ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 03.21.44.88.60 et à l'adresse mail : plu@lievin.fr.

Transmission des observations et propositions :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition dans le bureau 217 du Centre Administratif « les Grands Bureaux » sis 45 rue Edouard Vaillant ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://lievin.fr/reglement-local-de-publicite/> ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : plu@lievin.fr.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la ville <https://lievin.fr/reglement-local-de-publicite/> durant un an.

Décision adoptée à l'issue de l'enquête publique :

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Liévin.